La Section 17

du Comité National de la Recherche Scientifique

« Système solaire et univers lointain »

https://section17.ias.u-psud.fr/foswiki

Michel MARCELIN

Composition et rôle de la Section

- 18 chercheurs et 3 ingénieurs *(14 élus et 7 nommés)*
- Recrutement et évaluation des chercheurs CNRS
- Evaluation des unités
- Médailles
- PEDR
- Accueils en délégation d'enseignants-chercheurs
- Avis sur colloques et écoles thématiques
- Prospective *(mais aussi Rapport de Conjoncture)*

Vers un mandat de 5 ans

- Les statuts du comité national de la recherche scientifique sont en cours de révision au ministère.

- Le mandat passerait de 4 à 5 ans

  (afin de permettre à une section de voir au cours de son mandat l'ensemble des unités relevant de sa compétence).

- Il est prévu que cette extension de la durée du mandat s'applique à l'exercice en cours.

Recrutement au CNRS

- Pré-sélection des candidats sur dossier pour l'audition

  Cette pré-sélection a été mise en place en 2012. Elle a permis de réduire à une centaine le nombre de candidats auditionnés (sur un total voisin de 200). En 2014 et 2015 on a réduit ce nombre à environ 70 afin de réduire le nombre de sous-jurys de 3 à 2.

  N.B. Ne pas être auditionné une année ne préjuge en rien de la suite, surtout pour les candidats qui viennent de soutenir leur thèse récemment.

  Message aux directeurs de thèse : Mettez vos étudiants en 1er auteur !

Evolution du nombre des admis au concours CR depuis 2000

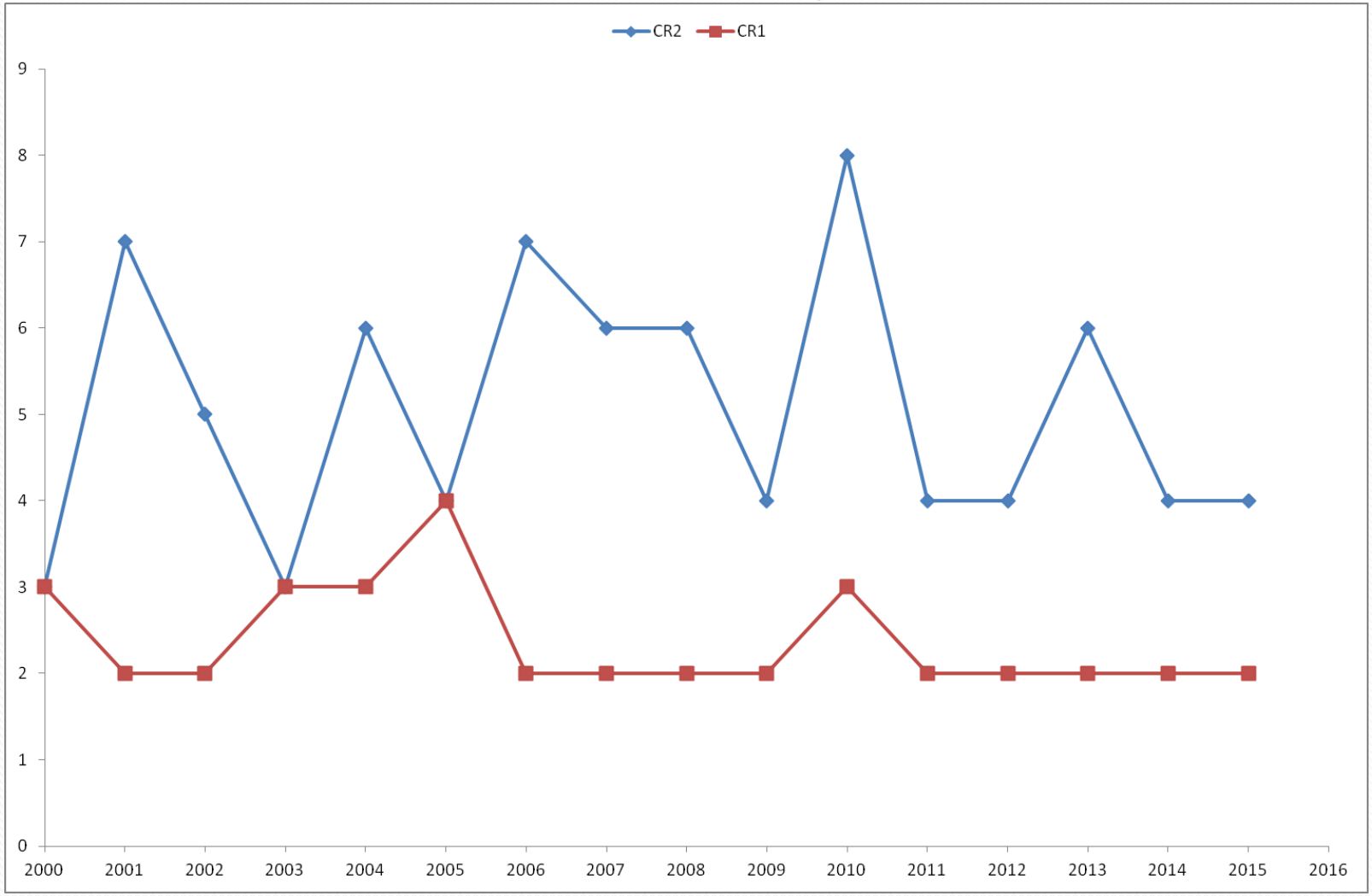

Âge moyen au concours CR

(à la date du concours et sur les 3 dernières années)

CR1 : 5,9 ans après la thèse (mini 4,4 – maxi 7,3)
Âge moyen des candidats : 32,4 ans (mini 30,7 - maxi 33,8)

CR2 : 3,9 ans après la thèse (mini 2,4 – maxi 5,4)
Âge moyen des candidats : 31,0 ans (mini 29,5 - maxi 34,1)

Evaporation des femmes à thèse + 3,5 ans

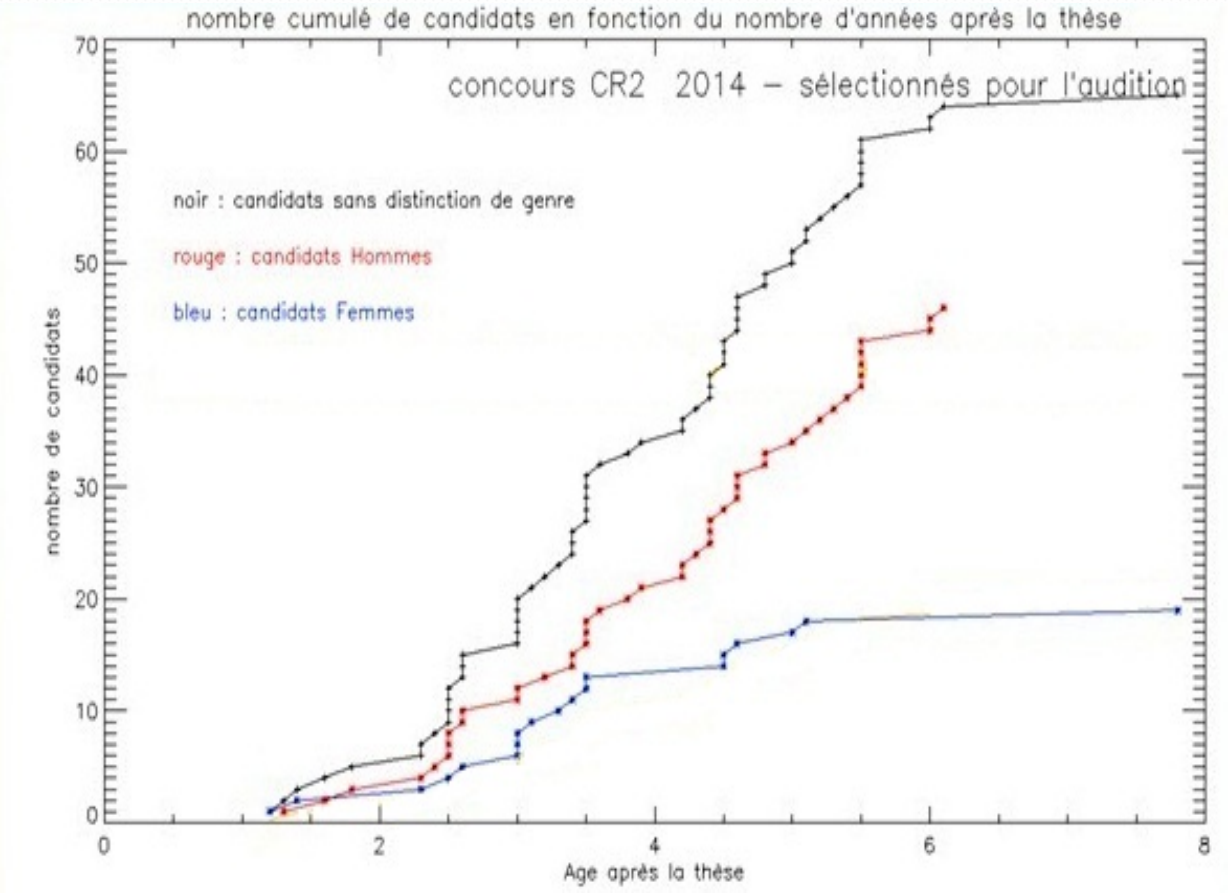

Proportion de femmes dans les derniers recrutements

Concours CR2	**2013**	**2014**	**2015**	
Admises à concourir	32,7%	35,7%	37,0%	
Admises à poursuivre	26,3%	30,3%	35,2%	
Admissibles	0%	40%	40%	
Admises	0%	50%	50%	
Concours CR1	**2013**	**2014**	**2015**	
Admises à concourir	26,1%	24,4%	18,1%	
Admises à poursuivre	20,9%	12,5%	24,0%	
Admissibles	0%	0%	0%	
Admises	0%	0%	0%	
% d'admises au total (CR2 + CR1)	**0%**	**33,3%**	**33,3%**	**20%**

Effectifs H/F par grade en Section17

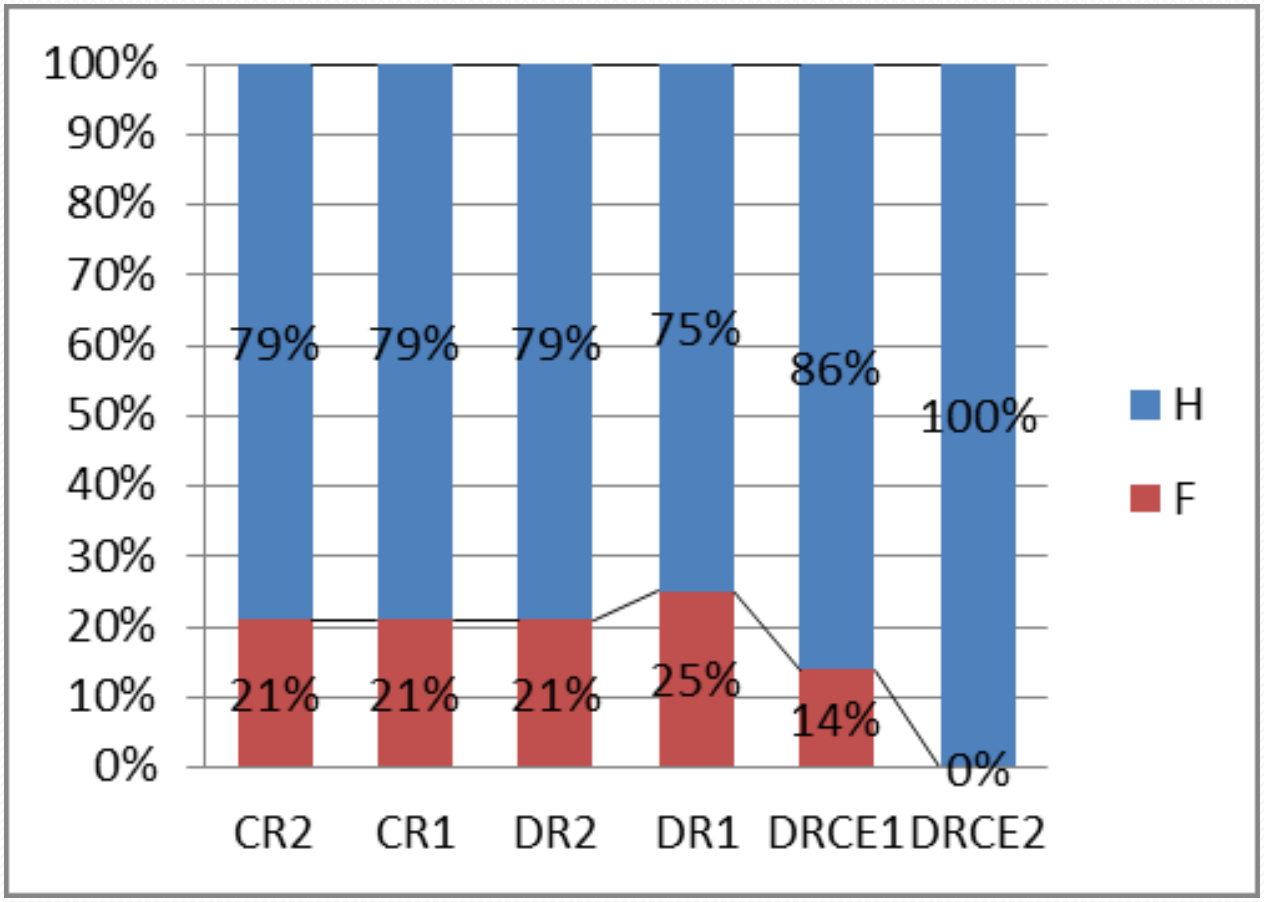

Au 31-12-2013

Proportion de femmes pour les concours CR et DR2

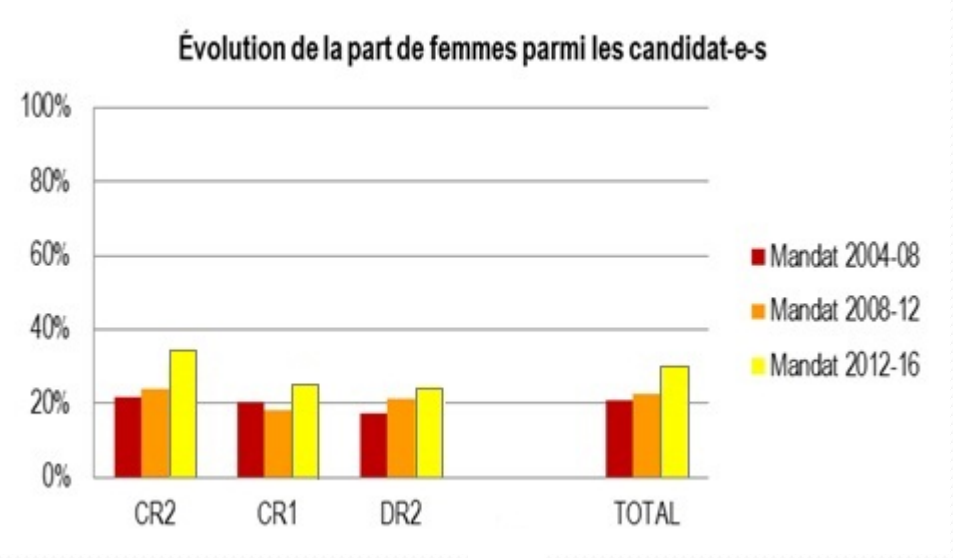

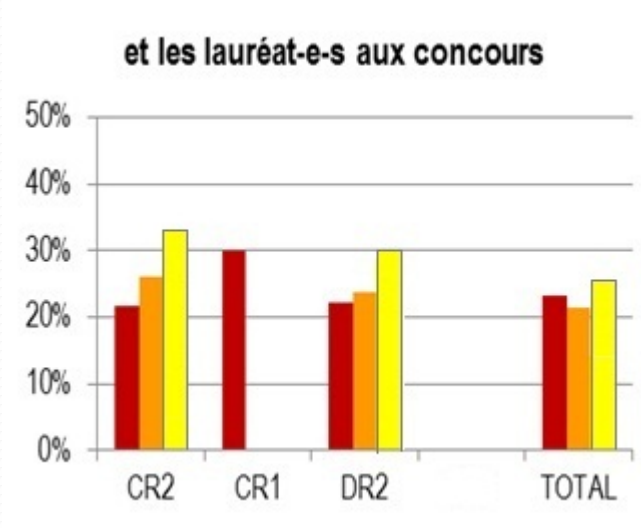

Concours handicap

- Chaque année, le CNRS met des postes au concours pour les personnes handicapées

  C'est un concours spécifique qui se déroule juste après la session de concours habituelle.

  Il y a, chaque année, une dizaine de postes ouverts à ce titre, sur l'ensemble des 41 sections.

  Les directeurs d'unité ayant des doctorants ou post-docs au handicap reconnu peuvent contacter le CNRS afin de faire mettre des postes au concours sur leurs thématiques.

  Ce dispositif permet à des chercheurs handicapés d'être recrutés sur la base d'un contrat d'une période d'un an renouvelable une fois donnant lieu à titularisation.

  Pour plus de détails :

  http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/handicap/default-fr.htm

Evaluation des unités

- La Section était beaucoup plus impliquée dans cette évaluation avant la création de l'AERES.
- Le remplacement de l'AERES par le HCERES n'est toujours pas effectif… Le Haut Conseil n'ayant toujours pas de président…
- Les élus C devraient être mieux traités et participer beaucoup plus systématiquement aux activités d'évaluation.

La Prospective

- L'INSU pilote tous les 5 ans l'exercice de Prospective Astronomie et Astrophysique, en lien étroit avec la CSAA.

- La Section 17 est associée à cet exercice.

  (plus particulièrement pour l'évolution des thématiques, avec les PNs et, cette année, l'AS GRAM)

- Le colloque de prospective Astronomie-Astrophysique pour la période de 2015 à 2020, s'est tenu à la Presqu'Ile de Giens du 13 au 16 octobre 2014.

  http://www.insu.cnrs.fr/prospective-AA-2015

  (les précédents s'étaient tenus à La Londe les Maures du 19 octobre au 22 octobre 2009 et à la Colle sur Loup du 17 au 20 mars 2003).

Les médailles du CNRS

- Médaille de bronze : Une par section
- Médaille d'argent : Une par Institut (INSU : S17, S18, S19 et S30)
- Médaille d'or : Une pour tout le CNRS

L'examen des dossiers se fait en session d'automne, à partir des propositions émanent des DUs et des PNs

(N.B. Aucune candidature de femme n'avait été proposée pour la médaille de bronze lors de la précédente session !...)

La PEDR
(Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche)

- Rappel des critères (site web CNRS)

  Attribuée pour une période de quatre ans renouvelable, elle bénéficiera aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international ; aux personnels apportant une contribution exceptionnelle à la recherche ; et aux chercheur(e)s dont l'activité est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent et satisfaisant à la réalisation d'un enseignement ou d'une activité équivalente. Qu'ils ou qu'elles soient chargé(e)s de recherche, directeurs ou directrices de recherche ou agents détachés dans ces corps.

  La campagne PEDR 2014 a bénéficié à 613 chercheur(e)s du CNRS : 24 % de femmes et 76 % d'hommes. Environ 2 425 chercheurs de notre organisme bénéficient de la PEDR

La Section 17 et la PEDR

La Section donne son avis à l'INSU pour l'attribution de la PEDR mais plusieurs de ses membres n'ont pas souhaité participer à la discussion.

La Section a privilégié l'attribution de la PEDR aux jeunes.

Proposition d'Alain Fuchs (à partir de 2015) :

Attribuer la moitié du budget de la PEDR aux jeunes entrants !